



Union  
syndicale  
**Solidaires**

# Communiqué de presse

Paris, le 17 mai 2023

## Loi Rilhac et Pacte dans les écoles : le ministère en marche forcée

Le ministère de l'Éducation nationale a fait d'une pierre deux coups en soumettant à l'avis du comité social d'administration (CSA) ministériel du 16 mai 2023 des décrets d'application de la loi Rilhac et un décret permettant l'intervention des professeur·es des écoles au collège dans le cadre du Pacte.

SUD éducation a porté la voix des personnels pour dénoncer les nouvelles missions qui vont être imposées aux directrices et directeurs d'école, notamment les responsabilités accrues en matière de protection de la santé et de la sécurité des agent·es. Mais c'est surtout un ajout décidé en dernière minute par le ministère que SUD éducation a dénoncé avec force : alors qu'aujourd'hui la direction d'école n'était chargée que d'organiser le travail des personnels municipaux, le nouveau décret confère aux directrices et directeurs une autorité tous les personnels présents dans l'école sur temps scolaire...

Comme l'a sans relâche répété SUD éducation, Les directrices et directeurs d'école ne veulent pourtant pas de toutes ces missions supplémentaires. Au contraire, elles et ils demandaient, dans l'enquête ministérielle de novembre 2019, suite au suicide de Christine Renon : davantage de temps de décharge et un allègement des tâches administratives, déjà trop nombreuses. Si les directrices et directeurs expriment un besoin de reconnaissance de la part de l'institution, il ne se traduit absolument pas par une volonté d'exercer une autorité sur leurs collègues.

SUD éducation a rappelé son opposition à la création de nouvelles hiérarchies intermédiaires dans les écoles et revendique une organisation collégiale dans le cadre du conseil des maîtres et des maîtresses. Face à l'idéologie managériale du ministère, SUD réaffirme que ce sont les discussions et les décisions collectives qui garantissent le bon fonctionnement des écoles.

**Fédération SUD Éducation**

31 rue de la Grange aux Belles,  
75010 Paris

01 58 39 30 12

fede@sudeducation.org

www.sudeducation.org



Par ailleurs, le ministre a présenté des modifications statutaires pour permettre aux professeur·es des écoles d'intervenir en collège pour mettre en œuvre un approfondissement des apprentissages des élèves de sixième. Cet ajout dans les missions des professeur·es des écoles est présenté alors que les personnels rejettent massivement la politique inégalitaire d'heures supplémentaires instaurée par le "Pacte". Plutôt que de lancer une vraie discussion sur la meilleure manière d'aider les élèves de sixième, le ministère préfère imposer des dispositifs bâclés en mettant à contribution les professeur·es des écoles.

Au lieu d'augmenter les salaires, le ministère entend ainsi augmenter le temps de travail des professeur·es des écoles qui travaillent déjà bien au-delà de ce pour quoi elles et ils sont rémunéré·es.

**SUD éducation a voté contre toutes les dispositions qui dégradent les conditions de travail des personnels et appelle les personnels à refuser le Pacte.**